



Ultra Band-Lok

Fiche de données sur la sécurité

selon le Règlement (CE) No./2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

Date de l'émission : 10/25/2019

Version: 1

SECTION 1: Identification de la substance/mélange et de l'entreprise/entreprise

1.1. Identificateur de produit

Formulaire de produit : mélange
Nom du produit : Bande Ultra-Lok

1.2. Les utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et les utilisations

1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Utilisation de la substance/mélange : Pour RX seulement

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données sur la sécurité

fabricant

Reliance Orthodontic Products, Inc. 1540 West Thorndale Ave.
Itasca, IL 60143 États-Unis
630-773-4009, pendant les heures normales d'ouverture
www.relianceorthodontics.com

Représentant de la CE:

Emergo Europe, Prinsessgracht 20
2514 AP La Haye, Pays-Bas

Sponsor australien: Emergo Australia, 201 Sussex St.

Darling Park, Tour II, Niveau 20
Sydney, NSW 2000 Australie

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - 24-Hour Hazmat Emergency Communications Center
Domestique: 1-800-424-9300 En dehors des États-Unis: 1-703-527-3887, recueillir les appels acceptés

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement(CE) No 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation de la peau, Catégorie 2 H315 (h315)
Dommages oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 (h319)
Sensibilisation à la peau, Catégorie 1 H317 (h317)

Texte intégral des déclarations H : voir la section 16

Effets physicochimiques, de santé humaine et environnementaux indésirables

Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Provoque une irritation oculaire grave.

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



LE GHS07

Mot de signal (CLP) :

alerte

Ingrédients dangereux :

2-Hydroxyethyl Methacrylate; BisGMA (BisGMA)

Déclarations de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation de la peau
H317 - Peut causer une réaction allergique de la peau
H319 - Provoque une irritation oculaire grave

Déclarations de précaution (CLP) :

P261 - Évitez les vapeurs respiratoires
P264 - Lavez-vous soigneusement les mains après avoir manipulé
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail
P280 - Porter des gants de protection, protection des yeux, protection du visage
P302 P352 - IF ON SKIN: Laver avec beaucoup de savon et d'eau

Ultra Band-Lok

Fiche de données sur la sécurité

selon le Règlement (CE) No./2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

P305-P351-P338 - SI EN YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçant
P321 - Traitement spécifique (voir mesures de premiers soins sur cette étiquette)
P332-P313 - Si une irritation de la peau se produit: Obtenir des conseils médicaux / attention
P333-P313 - Si l'irritation de la peau ou une éruption cutanée se produit: Obtenir des conseils médicaux / attention
P337-P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des conseils médicaux / attention
P362-P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de réutiliser
P501 - Disposer du contenu et du conteneur à des déchets dangereux ou spéciaux point de collecte, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale, un entrepreneur ou un site de collecte de déchets dangereux agréé, à l'exception des conteneurs propres vides qui peuvent être éliminés en tant que déchets non dangereux, point spécial de collecte des déchets.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement(CE) No 1272/2008 [CLP]
BisGMA (BisGMA)	(CAS-No.) 1565-94-2	10 - 30	Peau Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Sens de la peau 1, H317
2-Hydroxyethyl Methacrylate	(CAS-No.) 868-77-9 (EC-No.) 212-782-2 (Indice CE-No.) 607-124-00-X	1 - 5	Peau Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Sens de la peau 1, H317
propriétaire	(CAS-No.) Propriétaire (EC-No.) Propriétaire (Indice CE-No.) Propriétaire	lt; 1	Flam. Liq. 2, H225 Tox aigu. 4 (Oral), H302 Tox aigu. 3 (Dermal), H311 Peau Corr. 1A, H314 Barrage des yeux. 1, H318 STOT SE 3, H335

Limites de concentration spécifiques:

nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
propriétaire	(CAS-No.) Propriétaire (EC-No.) Propriétaire (Indice CE-No.) Propriétaire	(C >= 1) STOT SE 3, H335

Texte intégral des déclarations H : voir la section 16

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers soins

Mesures de premiers soins après inhalation : Retirez la personne à l'air frais et gardez à l'aise pour respirer.
Mesures de premiers soins après un contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlevez les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenez des conseils médicaux ou de l'attention.
Mesures de premiers soins après contact visuel : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçant. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenez des conseils médicaux/attention.
Mesures de premiers secours après l'ingestion : Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous vous sentez mal.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et

Symptômes/effets après un contact cutané : irritation. Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
Symptômes/effets après contact visuel : Irritation des yeux.

4.3. Indication de toute assistance médicale immédiate et traitement spécial requis

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Écoute les médias

Médias d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau. Poudre sèche. mousser.

Ultra Band-Lok

Fiche de données sur la sécurité

selon le Règlement (CE) No./2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

5.2. Risques spéciaux découlant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des fumées toxiques peuvent être libérées.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie : N'essayez pas de prendre des mesures sans équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

SECTION 6: Mesures de libération accidentelle

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Procédures d'urgence : Zone de déversement ventilée. Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Évitez de respirer de la brume, des vapeurs.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : N'essayez pas de prendre des mesures sans équipement de protection approprié. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'article 8 : « Contrôles d'exposition/protection personnelle ».

6.2. Précautions environnementales

Évitez les rejets dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel séquestres et nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer mécaniquement le produit.
Autres informations : Disposer des matériaux ou des résidus solides sur un site autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'article 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation sécuritaire

Précautions pour une manipulation sécuritaire : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Portez de l'équipement de protection individuelle. Évitez de respirer de la brume, des vapeurs.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail. Ne mangez pas, ne buvez pas ou ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Lavez-vous toujours les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit bien aéré. Restez au frais.

7.3. Utilisation de fin spécifique(s)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8: Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Propriétaire (Propriétaire)		
EU	IOELV TWA (mg/m3)	8,4 mg/m3 (propriétaire; l'UE; Limite moyenne d'exposition pondérée dans le temps de 8 h; Valeur limite d'exposition professionnelle indicative)
EU	IOELV TWA (ppm)	2 ppm (Propriétaire; l'UE; Limite moyenne d'exposition pondérée dans le temps de 8 h; Valeur limite d'exposition professionnelle indicative)
EU	IOELV SET (mg/m3)	12,6 mg/m3 (Propriétaire; l'UE; Valeur de temps court; Valeur limite d'exposition professionnelle indicative)
EU	IOELV STEL (ppm)	3 ppm (Propriétaire; l'UE; Valeur de temps court; Valeur limite d'exposition professionnelle indicative)
Belgique	Valeur limite (mg/m3)	4,2 mg/m3 (Triéthylamine; Belgique; Limite moyenne d'exposition pondérée par le temps de 8 h)
Belgique	Valeur limite (ppm)	1 ppm (Triéthylamine; Belgique; Limite moyenne d'exposition pondérée par le temps de 8 h)
Belgique	Valeur temporelle courte (mg/m3)	12,6 mg/m3 (Triéthylamine; Belgique; Valeur de temps court)
Belgique	Valeur de temps court (ppm)	13 ppm (Triéthylamine; Belgique; Valeur de temps court)
France	VME (mg/m3)	4.2 mg/m³ (Triéthylamine; France; Time-weighted average exposure limit 8 h; VRC: Valeur réglementaire contraignante)

Ultra Band-Lok

Fiche de données sur la sécurité

selon le Règlement (CE) No./2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

Propriétaire (Propriétaire)		
France	VME (ppm)	1 ppm (Triéthylamine; France; Time-weighted average exposure limit 8 h; VRC: Valeur réglementaire contraignante)
France	VLE (mg/m3)	12,6 mg/m ³ (Triéthylamine; France; Short time value; VRC: Valeur réglementaire contraignante)
France	VLE (ppm)	3 ppm (Triéthylamine; France; Short time value; VRC: Valeur réglementaire contraignante)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m3)	4,2 mg/m3 (propriétaire; Pays-Bas; Limite moyenne d'exposition pondérée dans le temps de 8 h; Valeur limite d'exposition professionnelle publique)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (ppm)	1 ppm (Propriétaire; Pays-Bas; Limite moyenne d'exposition pondérée dans le temps de 8 h; Valeur limite d'exposition professionnelle publique)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m3)	12,6 mg/m3 (Propriétaire; Pays-Bas; Valeur de temps court; Valeur limite d'exposition professionnelle publique)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (ppm)	3 ppm (Propriétaire; Pays-Bas; Valeur de temps court; Valeur limite d'exposition professionnelle publique)
Royaume-Uni	WEL TWA (mg/m3)	8 mg/m3 Propriétaire; Royaume-Uni; Limite moyenne d'exposition pondérée dans le temps de 8 h; Limite d'exposition au travail (EH40/2005)
Royaume-Uni	WEL TWA (ppm)	2 ppm Propriétaire; Royaume-Uni; Limite moyenne d'exposition pondérée dans le temps de 8 h; Limite d'exposition au travail (EH40/2005)
Royaume-Uni	WELL SET (mg/m3)	17 mg/m3 Propriétaire; Royaume-Uni; Valeur de temps court; Limite d'exposition au travail (EH40/2005)
Royaume-Uni	WELL SET (ppm)	4 ppm Propriétaire; Royaume-Uni; Valeur de temps court; Limite d'exposition au travail (EH40/2005)
Etats-Unis - ACGIH	Nom local	propriétaire
Etats-Unis - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	0,5 ppm
Etats-Unis - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1 ppm
Etats-Unis - ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr; déficience visuelle; Peau; A4 Annonces
Etats-Unis - OSHA	Nom local	propriétaire
Etats-Unis - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m3)	100 mg/m3
Etats-Unis - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	25 ppm

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Portez des vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, portez un équipement respiratoire

Contrôles de l'exposition environnementale:

Évitez les rejets dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: solide
apparence	: Viscous résine paste.
en couleur	: Paille / Deep blue.
odeur	: acrylique.

Ultra Band-Lok

Fiche de données sur la sécurité

selon le Règlement (CE) No./2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
Ph	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (butylacetate-1)	: Aucune donnée disponible
point	: Aucune donnée disponible
point	: Non applicable
point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'allumage automatique	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Flammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 oC	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow (en)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés d'oxydage	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Non applicable

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans les conditions d'entreposage et de manutention recommandées (voir la section 7).

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne doivent pas être produits.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur leseffets toxicologiques

Toxicité aigue (oral)	: Non classé
Toxicité aigue (dermale)	: Non classé
Toxicité aigue (inhalation)	: Non classé

2-Hydroxyethyl Methacrylate (868-77-9)

Rat oral LD50	Poids corporel de 5564 mg/kg (Rat; Valeur expérimentale)
LD50 lapin dermique	Poids corporel de 5000 mg/kg (Rabbit; Valeur expérimentale)

Propriétaire (Propriétaire)

Rat oral LD50	460 mg/kg (Rat; Équivalent ou similaire à l'OCDE 401; Valeur expérimentale; poids corporel de 730 mg/kg; Rat)
LD50 lapin dermique	416 mg/kg (Lapin; Valeur expérimentale; Équivalent ou similaire à l'OCDE 402; poids corporel de 580 mg/kg; Lapin)
Rat d'inhalation LC50 (mg/l)	4,2 mg/l/4h (Rat)

Corrosion/irritation de la peau	: Provoque une irritation de la peau.
Dommages oculaires graves/irritation	: Provoque une irritation oculaire grave.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classé

Ultra Band-Lok

Fiche de données sur la sécurité

selon le Règlement (CE) No./2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité reproductrice	: Non classé
Exposition STOT-single	: Non classé
Exposition répétée par STOT	: Non classé
Risque d'aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni comme ayant des effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aigue	: Non classé
Toxicité aquatique chronique	: Non classé

2-Hydroxyethyl Methacrylate (868-77-9)	
LC50 poissons 1	227 mg/l (LC50; 96 h)
EC50 Daphnia 1 Annonces	171 mg/l (NOEC; OCDE 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test; 48 h; Daphnia magna; Système statique; Eau douce; Valeur expérimentale)
EC50 Daphnia 2 Annonces	380 mg/l (EC50; OCDE 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test; 48 h; Daphnia magna; Système statique; Eau douce; Valeur expérimentale)
Seuil d'algues limite 1	836 mg/l (ErC50; OCDE 201: Alga, Test d'inhibition de la croissance; 72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; Système statique; Eau douce; Valeur expérimentale)
Seuil d'algues limite 2	345 mg/l (EbC50; OCDE 201: Alga, Test d'inhibition de la croissance; 72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; Système statique; Eau douce; Valeur expérimentale)
Propriétaire (Propriétaire)	
EC50 Daphnia 2 Annonces	17 mg/l (LC50; ASTM; 48 h; Ceriodaphnia dubia; Système semi-statique; Eau douce; Valeur expérimentale)

12.2. Persistance et dégradabilité

2-Hydroxyethyl Methacrylate (868-77-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradabilité dans le sol : aucune donnée disponible. Adsorbs dans le sol.
Propriétaire (Propriétaire)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Faible potentiel d'adsorption dans le sol. Photodégradation dans l'air.
Demande d'oxygène biochimique (BOD)	0,001 g de substance O2/g
Demande d'oxygène chimique (COD)	1,02 g de substance O2/g

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-Hydroxyethyl Methacrylate (868-77-9)	
BCF poisson 1	1.3 - 1.5 (BCF)
Log Pow (en)	-0.55 - 0.49 (0.42; Valeur expérimentale; OCDE 107: Coefficient de partition (n-octanol/eau): Méthode Shake Flask; 25 oC)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (BCF et 500).
Propriétaire (Propriétaire)	
BCF poisson 1	0,5 (BCF; OCDE 305: Bioconcentration: Flow-Through Fish Test; 42 jours; Cyprinus carpio; Eau douce)
Log Pow (en)	1.45 (Valeur expérimentale; Autres)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (BCF et 500).

12.4. Mobilité dans le sol

Propriétaire (Propriétaire)	
Tension de surface	0.021 N/m (20 °C)
Log Koc (en)	log Koc,Autre; 2.56; Valeur calculée

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible

Ultra Band-Lok

Fiche de données sur la sécurité

selon le Règlement (CE) No./2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

SECTION 13: Considérations d'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Disposer du contenu/conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations sur les transports

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro de l'ONU

ONU-No. (ADR)	: Non applicable
ONU-Non (IMDG)	: Non applicable
ONU-Non (IATA)	: Non applicable
ONU-Non (ADN)	: Non applicable
ONU-No. (RID)	: Non applicable

Ultra Band-Lok

Fiche de données sur la sécurité

selon le Règlement (CE) No./2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

14.2. Nom d'expédition approprié de l'ONU

Nom d'expédition approprié (ADR)	: Non applicable
Nom d'expédition approprié (IMDG)	: Non applicable
Nom d'expédition approprié (IATA)	: Non applicable
Nom d'expédition approprié (ADN)	: Non applicable
Nom d'expédition approprié (RID)	: Non applicable

14.3. Catégorie des risques de transport(es)

Adr

Classe des risques de transport(es) (ADR)	: Non applicable
---	------------------

Imdg

Classe des risques de transport(es) (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

Iata

Classe des risques de transport(es) (IATA)	: Non applicable
--	------------------

L'ADN

Classe des risques de transport(es) (ADN)	: Non applicable
---	------------------

se débarrasser de

Classe des risques de transport(es) (RID)	: Non applicable
---	------------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement	: non
Polluant sémineux	: non
Autres informations	: Aucune information supplémentaire disponible

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

- Transport terrestre

Non applicable

- Transport par mer

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport fluvial intérieur

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac selon l'annexe II de Marpol et le Code du BAC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législations spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substances REACH avec des restrictions à l'annexe XVII

Ne contient aucune substance sur la liste des candidats REACH

Ne contient pas de substances REACH Annex XIV

Ultra Band-Lok

Fiche de données sur la sécurité

selon le Règlement (CE) No./2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

15.1.2. Règlements nationaux

Allemagne

- VwVwS Annexe de référence : Classe des dangers de l'eau (WGK) 3, danger grave pour les eaux (Classification selon VwVwS, Annexe 4)
- 12 Ordonnance mettant en œuvre la Loi fédérale sur le contrôle de l'immission - 12.BImSchV : N'est pas soumis aux 12. BImSchV (Ordonnance sur les incidents dangereux)

Pays-Bas

- SZW-Liste des cancérogènes : Aucun des composants n'est répertorié
- SZW-Liste des substances mutagènes : Aucun des composants n'est répertorié
- Liste non exhaustive des toxines reproductrices - allaitement maternel : Aucun des composants n'est répertorié
- Liste non exhaustive des toxines reproductrices - Fertilité : Aucun des composants n'est répertorié
- Liste non exhaustive des toxines reproductrices - développement : Aucun des composants n'est répertorié

Danemark

- Recommandations Réglementation danoise : Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à utiliser le produit
- Les femmes enceintes/allaitantes qui travaillent avec le produit ne doivent pas être en contact direct avec le produit

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des déclarations H- et EUH-:

Tox aigu. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermale), Catégorie 3
Tox aigu. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (oral), Catégorie 4
Barrage des yeux. 1 Fois	Dommages oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2 (en)	Dommages oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Peau Corr. 1A	Corrosion/irritation de la peau, Catégorie 1A
Peau Irrit. 2 (en)	Corrosion/irritation de la peau, Catégorie 2
Sens de la peau. 1	Sensibilisation à la peau, Catégorie 1
STOT SE 3 Annonces	Toxicité spécifique des organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires
H225 (h225)	Liquide et vapeur hautement inflammables
H302 (h302)	Nocif s'il est avalé
H311 (en)	Toxique au contact de la peau
H314 (h314)	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315 (h315)	Provoque une irritation de la peau
H317 (h317)	Peut provoquer une réaction cutanée allergique
H318 (h318)	Cause de graves lésions oculaires
H319 (h319)	Provoque une irritation oculaire grave
H335 (h335)	Peut causer une irritation respiratoire

SDS EU (REACH Annexe II)

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et vise à décrire le produit aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement seulement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.